

# L'étouyer



## Editorial

*Le petit journal est toujours attendu malgré des informations semblables au fil des années. Depuis peu un site internet est à votre disposition. Vous redécouvrez notre village sous une forme ludique, n'hésitez pas à franchir le pas.*

*Le projet de rénovation du bourg est terminé. Il procure une belle fraîcheur et a bien répondu à la problématique de circulation, ajoutant des critères positifs à l'obtention de la deuxième fleur qui nous a été attribuée au concours villes et villages fleuris.*

*L'application de la nouvelle organisation « Loi Notre » va concrètement s'appliquer à compter du mois de janvier. Chaque foyer sera également concerné par des changements d'entités, d'adresses, de centres de paiement, de taxes... les renseignements utiles pourront vous être communiqués à la mairie le moment venu.*

*Bienvenue aux familles qui se sont installées dans ce méandre de la Charente.*

*Mes meilleurs vœux à toutes et à tous ainsi qu'à vos proches. Réussite aux chercheurs d'emploi, en formation professionnelle et bonne santé à chacun.*

*Mes pensées chaleureuses aux familles éprouvées par le destin.*

*Bonne lecture avec mes remerciements à celles et ceux qui ont participé à la rédaction de ce 20ème bulletin.*

Gérard BOUCHAUD



## RENSEIGNEMENTS



## STATISTIQUES COMMUNALES

### ETAT CIVIL 2016

Naissances :

GARIER-HERVE Timéo, 16 juin, 2 chemin de l'ouche  
LAFORGE Théa, 14 octobre, 1 rue du pont

Décès :

GALOIS Claude, 25 novembre, Villorion

### Elèves scolarisés rentrée 2016—2017 :

Ecole maternelle : 8 - Ecole primaire : 11 - Collège : 5

### Liste électorale au 31 décembre 2016 :

Inscrits : 115 dont 56 hommes et 59 femmes

### Urbanisme 2016 :

Permis de construire : 2

Déclaration préalable : 3

Certificat d'urbanisme : 0

### Taux des impositions 2016

Taxe d'habitation : 11.57% : produit de 14 289 €

Foncier non bâti : 33.79 % : produit de 3 987 €

Foncier bâti : 9.52 % : produit de 80 968 €

CFE : 17.28 % : produit de 148 383 €

### Budget communal 2016 :

Le budget total s'équilibre à

- section de fonctionnement : 590 234€

- section d'investissement : 450 328 €

### Cotisations et participations versées aux divers organismes de regroupement en 2016

- Syndicat Départemental Informatique 740 €

- SMAHP Charente non domaniale 2 909 €

- SDEG 16 (éclairage public) 732 €

- Ecole maternelle Mansle + cantine 11 413 €

- Ecole primaire + cantine 6 277 €

- syndicat fourrière : 100 €

## RENSEIGNEMENTS UTILES

### Urgences

Pompiers : 18

SAMU urgence médicale 15

Centre hospitalier RUFFEC urgences 05 45 29 50 72

Centre ANTI-POISON BORDEAUX 05 56 96 40 80

Gendarmerie 17

Dépannage EDF 0 810 333 016

Dépannage Eau CELLETES 05 45 22 28 54

Centre social Mansle 05 45 22 72 11

Conciliateur de justice 05 45 22 40 43

Dépannage orange 1013, www.1013.fr

Violences Conjugales en Charente 0800 16 79 74

### Maison de Justice et du Droit d'Angoulême :

La Maison de Justice et du Droit est un service judiciaire de proximité, mis à disposition de tous les citoyens, gratuitement et dans le respect des règles de confidentialité.

Un ensemble de permanences, avec ou sans rendez-vous, est mis à disposition pour vous permettre de connaître vos droits... mais aussi vos devoirs... faciliter le règlement de petits litiges. 05 45 24 68 01

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h—rue René Pajot, la grande Garenne 16000 ANGOULEME.

**Ramassage des ordures ménagères chaque vendredi matin, et du tri sélectif chaque vendredi matin semaine impaire S'il y a un jour férié dans la semaine, le ramassage se fait le samedi.**



## Sommaire de cet édition

Informations communales	Page 3
Histoire Locale	Page 9
Informations Diverses	Page 10
Nos artistes locaux	Page 12

### Inauguration des travaux rue de l'étouyer

Le 28 mai 2016, répondant à une invitation lancée par le maire de Saint-Groux et son Conseil Municipal, une petite centaine de personnes était présente à l'inauguration du nouvel aménagement réalisé à partir de la restructuration de la grange, appartenant antérieurement à la famille Peraud. Parmi les autorités, citons Monsieur Jean-Paul MONSNIER, Sous Préfet de Confolens, Madame Nicole BONNEFOY, sénatrice, Messieurs Jérôme LAMBERT, Député, François BONNEAU, Président du Conseil Départemental, Jean-Pierre DE-FALLOIS, président de la Communauté de Communes et de nombreux autres élus locaux.



*Bâtiment primitif, tel qu'il était lors de l'achat par la commune.*

En faisant un petit retour en arrière, nous avons tous en mémoire ce qu'était ce bâtiment agricole qui avait en son temps abrité un appartement, une épicerie avec une grange attenante.

Monsieur le sous-Préfet, représentant de l'Etat



pour l'arrondissement a été accueilli par le maire.

Après avoir souhaité la bienvenue

aux autorités et aux invités, Gérard BOUCHAUD a évoqué les différentes étapes qui ont émaillé le parcours de la restructuration du bâtiment, depuis son acquisition, jusqu'à la réception des travaux. Il a ensuite abordé le financement et les aides



substantielles accordées par les différents organismes dont il a remercié les décideurs.

Il a ensuite passé la parole à Monsieur BONNEAU, Président du Conseil Départemental



Puis à Madame Nicole BONNEFOY, Sénatrice A Monsieur Jérôme LAMBERT, Député



Et enfin à Monsieur le Sous-Préfet



Toutes ces autorités ont reconnu à l'unanimité la qualité de la réalisation et au-delà, les conséquences sur l'amélioration de l'esthétique environnemental.



Chacun trouvera ci-contre des photographies édifiantes sur le changement environnemental survenu à l'issue de la réalisation du projet élaboré par le conseil municipal de Saint-Groux

### Travaux 2016

Isolation du logement communal place de la mairie : 4 091 €

Entretien de la voirie, réparation, réfection et enrobé : 4 592 €

Réseau eau public côté église : 4 624 €

Entretien du matériel technique : 4 662 €

Aménagement de la grange en logement—solde du marché en 2016 : 176 259 €

Achat d'un ordinateur : 1 069 €

## Site Internet de la commune

Depuis le 1er novembre, notre commune a son site internet. Les services de la Communauté de Communes nous ont été bénéfiques pour cette réalisation.

Désormais, vous pouvez visiter Saint-Groux, via l'adresse suivante :

<http://saint-groux.fr/>

Toutes informations, actualités, photos... y seront déposées. Gaëlle se fera en plaisir d'y faire vivre vos sujets ou propos. **N'hésitez pas à surfer !**

## Communauté de Communes Cœur de Charente au 1er janvier 2017



Conséquence de la Loi NOTRe, la Communauté de Communes du Pays Manslois fusionnera, le 1er janvier 2017, avec les Communautés de Communes du Pays d'Aigre et de la Boixe.

**La Communauté de Communes nommée Cœur de Charente verra le jour le 1er janvier prochain, regroupera 54 communes et comptera 22 652 habitants.**

Le siège administratif sera établi à TOURRIERS. Les services « assainissement » et « urbanisme » seront établis à MANSLE. Le Pôle « service à la population et attractivité » sera établi à AIGRE.

La nouvelle assemblée délibérante comptera 74 élus (+ 45 suppléants): 33 sièges attribués aux communes du Pays Manslois, 24 sièges aux communes de la Boixe et 17 sièges attribués aux communes du Pays d'Aigre. Souhaitons le meilleur et beaucoup de dynamisme à cet échelon administratif aux compétences nouvelles sur les territoires.

## SIAEP de Luxé

Après application de la loi Notre, le syndicat d'eau

potable de Luxé, auquel nous adhérons sera intégré dans le nouveau schéma Départemental à compter du 1er janvier 2017. Ce syndicat prendra la dénomination SIAEP Nord Est Charente et son siège sera 6 rue clos galines 16450 SAINT-CLAUD.

Il regroupera et mettra fin à l'entité des syndicats actuels : Argenton-lizonne, du Confolentais, Luxé, de la Vallée de l'Or, de la Vallée du Trançon, de la Région d'Aunac, de la région de Montemboeuf et de la région de Saint-Claud, soit 90 communes, 45 000 habitants. Le règlement des factures sera à adresser à la Trésorerie de Confolens. Le bureau relaie en cas de réclamation comme à ce jour à la mairie de Cellettes. Un courrier spécifique vous sera adressé ultérieurement.

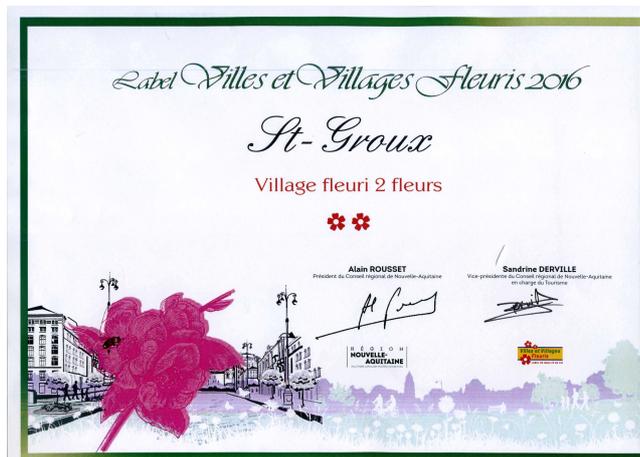
## Commune nouvelle

Les élus d'une quinzaine de communes se concertent depuis mi 2016 pour l'élaborer ensemble l'avenir de nos petites collectivités. Il nous sera imposé dans les mois à venir, au mieux années, de se regrouper avec d'autres entités territoriales. Alors autant choisir maintenant sans que cela nous soit imposé. Au 1er janvier 2018, la commune n'aura plus de dotations de fonctionnement de l'état, les subventions d'investissements sont réduites, et les recettes de la communes incertaines...

L'année 2017 sera une année de travail et de calculs en ce sens. Il nous incombera de prendre la bonne décision. Ce ne sera pas une simple formalité.

## Fleurissement: 2ème fleur

Le 13 juillet une délégation régionale représentant le label villes et villages fleuris de France a visité notre commune. Ces distinctions octroyées le sont pour 3 années, renouvelables une fois puis réexaminées. Outre le fleurissement, sont retenus des critères d'aménagements, de plantations, de propreté générale d'environnement (zéro pesticide utilisée



par la commune pour les espaces publics), le broyage de branches et son utilisation pour la protection des plantations d'arbres, haies... etc mais également favorable à l'économie en eau d'arrosage. Les espaces privés sont appréciés et font partie de cette reconnaissance (jachères, pied de murs... etc...). Je remercie chaleureusement toutes contributions même simple (une pensée à Philippe).

### Dépôt de branches et branchage

Ce service à l'utilisateur était apprécié pour sa proximité. A compter du 1er janvier 2017, le SMICTOM de Champniers qui assurait le broyage disparaît... qu'en sera-t-il pour la suite ?

Une solution avec notre nouveau prestataire « Calitom » est à l'étude. Nous vous tiendrons informer du futur plan.

### Conteneur de textiles

Malgré son implantation dans le bourg, ce service était l'objet de dégradations et incivilités notoires. Il a été supprimé depuis octobre. Il est toujours possible de déposer les vêtements à d'autres lieux qui sont, eux, protégés !



### Déchetterie

Les déchets non collectés sont déposables à la déchetterie de Puyréaux (près de Mansle) et gratuite pour les usagers. Elle est ouverte toute la journée : les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis.

### Ramassage des Ordures ménagères

A compter du 1er janvier 2017, le ramassage des ordures ménagères et sacs jaunes sera pris en charge par Calitom, les horaires de ramassage seront quelque peu modifiés. Le SMICTOM étant dissous suite à l'application de la loi Notre.

Les jours restent inchangés jusqu'au 31 mars 2017, soit tous les vendredis semaine impaires, (calendrier page 8). Vous serez informés si changement à compter du 1er avril 2017.

### Nuisance sonore de voisinage

*Un petit rappel !*

On peut citer la tonte de gazon les travaux de bricolage très sonores, les travaux de réparation générant

des bruits excessifs, les aboiements des chiens, les cyclos bruyants, le tout à des heures indues, tel que le repos hebdomadaire du dimanche.

Ainsi, il est bon de rappeler :

« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité » (C. santé publ., art. R 1334-31).

### Les feux de plein air

**Sont strictement INTERDITS :**

- Brûlage des déchets verts ménagers, municipaux, d'entreprises (tonte de pelouse, taille des arbres, haies, arbustes ...) ;
- Lâcher de lanternes célestes ;
- Brûlage des pailles soumises à la PAC.

**Sont AUTORISÉS sous conditions :**

- Brûlage des résidus agricoles (taille des arbres, vignes, élagage des haies et autres résidus d'exploitation agricole) ;
- Gestion forestière ;
- Écobuage ou brûlage des chaumes agricoles non soumises à la PAC ;
- Brûlage des déchets verts parasités ou malades ;
- Feux d'artifices, feux festifs...

**Les conditions pour faire brûler :**

- déclaration et autorisation préalable du Maire ;
- respect de l'ensemble des conditions de sécurité (distances de sécurité, vitesse du vent...)

**Avant d'allumer un feu, consultez le serveur vocal au 05. 45. 97. 61. 40**

Pour plus de détails, retrouvez l'arrêté préfectoral sur le site internet de la préfecture, à l'adresse suivante : [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr)

### Frelons asiatiques

Le dispositif d'aide à la destruction de nids de frelons asiatiques est clos.

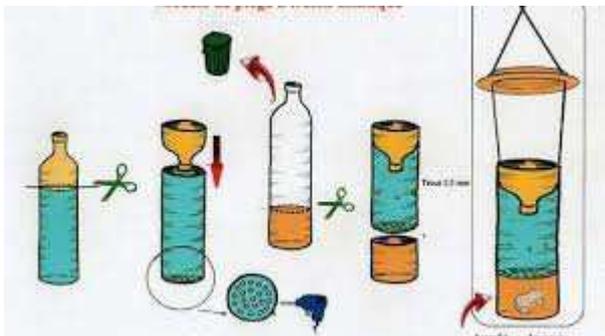
Cette année sur la commune, un seul nid a été recensé. Un piégeage de fin d'hiver a été réalisé et semble avoir porté ses fruits. Chaque volontaire peut le réaliser chez soi. Il suffit de faire un mélange

dans une bouteille en plastique des produits suivants :

Eau, bière, sirop de fruits, vin blanc, miel.

Merci à tous pour votre contribution.

Pour être efficace, en déposant à différents lieux dès la fin février, c'est à cette période que les reproductrices se déplacent et pondent les fondatrices.



### Sentiers d'interprétation

Créé en 2015 par la Communauté de Communes le départ du sentier d'interprétation se fait de la place de la Mairie. Long de 3 km, il vous guide le long du fleuve Charente à travers les thèmes de la faune, de la flore, et de la thématique pêche.

Vous pouvez combiner ce sentier avec celui de la prairie de Goué à Mansle, en utilisant le bac à chaînes.

La Maison des îles et du braconnier (place de la Mairie) est visitable en contactant la mairie au préalable au 05.45.20.38.65.

Un livret-jeu pour les enfants est disponible à l'office de tourisme de Mansle et les mairies de St Groux et Mansle.



### Les collectes de sang en 2017

L'Amicale des donneurs de sang de Mansle organise la collecte de sang les :

Mardi 28 février—Maine de Boixe—Salle des fêtes de 17h à 20h

Mercredi 3 mai—Puyréaux—Salle des fêtes de 17h à 20h

Mercredi 5 juillet—Maine de Boixe—Salle des fêtes de 17h à 20h

Jeudi 7 septembre—Aunac—Salle des fêtes de 17h à 20h

Mercredi 15 novembre—Saint-Angeau—Salle des fêtes de 17h à 20h

Pour tous renseignements, joindre l'Etablissement Français du Sang) à Angoulême à Hôpital de Girac 05 45 91 46 44.

### Course cycliste

La course cycliste organisée par l'ACT Leroy Somer aura lieu le 3 avril 2017. Cette date très avancée est due au calendrier électoral. Néanmoins, cette épreuve sportive est fort bien renommée dans le milieu cycliste UFOLEP.

### Les peupliers

Les peupliers plantés en 1996 dans la prairie de villorieux ont été exploités par l'entreprise Boisson de Tusson. Il nous reste à replanter ce qui assure l'anti érosion des berges du fleuve.

### Élections 2017

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2016 pour vous inscrire sur les listes électorales. Une permanence est assurée en mairie samedi 31 décembre de 10h à 12h.

Les 23 avril et 7 mai prochain auront lieu les élections présidentielles.

Les 11 et 18 juin auront lieu les élections législatives.

En raison des congés  
la mairie de Saint-Groux  
sera fermée  
Vendredi 30 décembre

## COLLECTE SÉLECTIVE 2017

CE CALENDRIER TIEN COMPTE DU REPORT DES JOURS FÉRIÉS  
ATTENTION CHANGEMENTS DE JOURS DE COLLECTE POSSIBLES  
A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2017

### **VENDREDI** semaines impaires

JANV. 17	FÉVRIER	MARS
D 1	M 1	M 1
L 2 <b>01</b>	J 2	J 2
M 3	V 3 	V 3 
M 4	S 4	S 4
J 5	D 5	D 5
V 6 	L 6 <b>06</b>	L 6 <b>10</b>
S 7	M 7	M 7
D 8	M 8	M 8
L 9 <b>02</b>	J 9	J 9
M 10	V 10	V 10
M 11	S 11	S 11
J 12	D 12	D 12
V 13	L 13 <b>07</b>	L 13 <b>11</b>
S 14	M 14	M 14
D 15	M 15	M 15
L 16 <b>03</b>	J 16 	J 16 
M 17	V 17 	V 17 
M 18	S 18	S 18
J 19	D 19	D 19
V 20 	L 20 <b>08</b>	L 20 <b>12</b>
S 21	M 21	M 21
D 22	M 22	M 22
L 23 <b>04</b>	J 23	J 23
M 24	V 24	V 24
M 25	S 25	S 25
J 26	D 26	D 26
V 27	L 27 <b>09</b>	L 27 <b>13</b>
S 28	M 28	M 28
D 29		M 29
L 30 <b>05</b>		J 30
M 31		V 31 

L'école de Saint-Groux, adjacente à la mairie, encadrée de chaque côté par les cours de récré et les préaux filles et garçons, abritait une vingtaine d'élèves. Nous y accédions par les cours de récré, côté 3 Saules, l'autre étant réservé au logement de l'institutrice. A 9h00 du matin, Madame Bertaut criait « aller, venez ! » et les élèves prenaient place aux bureaux en bois à deux places, avec chacun son encrier blanc en faïence. A l'intérieur, on rangeait plumier, cahiers et livres. L'institutrice s'asseyait à sa table, juchée sur une petite estrade, au centre de la pièce, à côté d'un grand poêle en fonte. Sur le mur derrière elle et de chaque côté, deux grands tableaux noirs, un pour les grands et un pour les petits.

Le matin nous commencions par la leçon de morale, puis l'institutrice devait gérer les différentes divisions, faisant lire les petits pendant que les grands résolvaient un problème ou rédigeaient une rédaction. Il régnait toujours une belle cacophonie à laquelle tous s'étaient bien habitués.

Les récréations, très attendues, donnaient lieu à de belles parties de billes ou à des matchs de foot avec une petite balle, l'espace ne permettant pas le ballon.

A midi, les enfants de Saint-Groux rentraient chez eux, ceux de Villorion sortaient leur casse-croûte et mangeaient sur le bureau.

Au printemps, par beau temps, un après-midi par semaine, nous avions « promenade ». Madame Bertaut nous emmenait le long de l'Étouyer, lieu mille fois parcouru mais qui nous paraissait plus attractif et convivial en groupe.

En hiver, la promenade était remplacée par le « cinéma », en réalité une projection de diapositives. Nous pendions de vieux draps aux fenêtres pour obscurcir la pièce et nous regardions défiler les vues traitant de géographie, sciences, etc... ; Pour terminer, une histoire ou un conte, c'était la fête ! Nous étions encore loin du smartphone ou même la télé !



A propos de cinéma, nous avons en 1948, une séance hebdomadaire, le dimanche après-midi dans la salle du café des pêcheurs, ancêtre des 3 Saules.

Cette projection itinérante cessa à l'ouverture du cinéma de Mansle.

Christian Faure

**JDC** JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

**BIENTÔT 16 ANS !**  
PENSEZ AU RECENSEMENT

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !**

**QUI ?**  
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

**POURQUOI ?**  
Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la Journée défense et citoyenneté.

**COMMENT ?** Deux possibilités s'offrent à vous :

**PAR INTERNET**  
1 - Créez votre compte sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.  
2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.  
3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté», cliquez sur «Recensement, JDC et service national», ou dans la zone «Rechercher» tapez «recensement».  
4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

**À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE**  
Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

**RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC**

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION  
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

DEFENSE.GOV.FR

**ACCES AU DROIT**

Un professionnel vous aide dans vos démarches

**Soutien  
Ecoute  
Conseil**

Sur rendez-vous au Centre Social et Culturel du Pays Manslois  
Sauf sur les jours "autres communes"  
(Hors vacances scolaire)  
Renseignement  
CSC du Pays Manslois  
21 rue Martin 16230 Mansle  
0545207208  
[cscpaysmanslois@orange.fr](mailto:cscpaysmanslois@orange.fr)

Jours "autres communes"

**Saint Angeau**  
Le 15/11/16 et 11/04/17  
De 10h à 12h

**Luxé**  
Le 13/12/16 et 09/05/17  
De 10h à 12h

**Aunac**  
Le 10/01/17 et 13/06/17  
De 10h à 12h

**Fontclaireau**  
Le 07 Mars 2017  
De 10h à 12h

## Sortie de territoire pour les mineurs

Un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs sera mis en oeuvre à compter du **15 janvier 2017**, dans un objectif de prévention des départs de mineurs vers des zones de conflit.

Ce nouveau dispositif est issu de l'article 49 de la loi n° 2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale (article codifié à l'article 371-6 du code civil). Le décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est venu préciser les conditions de mise en oeuvre de l'autorisation de sortie du territoire (AST).

Cette AST sera matérialisée par l'usage d'un formulaire CERFA (n° 15646\*01), renseigné et signé par un titulaire de l'autorité parentale, accompagné de la copie de la pièce d'identité du signataire. Ce formulaire est dès à présent accessible sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

En conséquence, l'enfant mineur appelé à voyager à l'étranger, sans ses parents, devra être muni :

- de son titre d'identité ou de voyage en cours de validité,
- du formulaire d'autorisation de sortie du territoire
- de la copie de la pièce d'identité du parent signataire.



## 1 architecte, 1 paysagiste, 1 conseiller énergie à votre service

Vous souhaitez faire construire, restaurer, transformer une habitation et vous vous interrogez sur sa qualité architecturale, son intégration dans l'environnement, son confort d'usage et ses performances énergétiques.

**L'architecte du CAUE** vous aidera à formuler vos exigences fonctionnelles et esthétiques :

- Comment optimiser la configuration de votre terrain, implanter votre construction, organiser vos espaces, préparer la permis de construire
- Comment transformer une grange ou une vieille ferme, restaurer une toiture, remettre en état un enduit.
- Comment aménager vos combles, créer une extension, percer une ouverture dans un mur etc...

**Le conseiller énergie** vous conseillera sur :

- la maîtrise des consommations énergétiques
- les modes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire
- l'isolation
- sur l'éco-construction
- les énergies renouvelables
- les aides financières à la réhabilitation énergétique.

**La paysagiste** pourra compléter les avis en vous donnant des idées sur l'intégration paysagère de votre habitation.

Le CAUE est une association issue de la loi sur l'architecture, qui a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Il dispense des conseils gratuits sur tous les projets en rapports avec ces thèmes.

Le **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement** fonctionne en partenariat avec le Département avec qui il est lié par une convention.

Les **espaces INFO→ENERGIE** constituent un réseau de proximité mis en place par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) en partenariat avec la Région. Ils ont pour mission de conseiller les particuliers pour tous leurs projets en lien avec les économies d'énergie.

Le C.A.U.E. est l'Espace Info-Energie pour le département de la Charente

**L'architecte, le conseiller énergie et la paysagiste du CAUE sont à votre disposition par téléphone ou sur rendez-vous. Ils vous informeront gratuitement et en toute indépendance.**

**Des permanences décentralisées ont lieu dans plusieurs communes du Département.**

**N'hésitez pas à vous renseigner au 05 45 92 95 93 ou caue16@wanadoo.fr.**

***Ces services sont rendus possibles dans des conditions de neutralité, de gratuité et de stricte indépendance grâce au soutien financier de partenaires publics (Cf encadrés).***

**Les conseils délivrés par le CAUE ont un caractère consultatif. Ils ne peuvent se substituer ni à l'avis de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France), ni à l'avis des services instructeurs de l'ADS, ni aux avis des autres administrations compétentes.**



et son espace **INFO→ÉNERGIE**



Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement  
31, bd Besson-Bey - 16000 ANGOULEME  
Tél. 05 45 92 95 93 - Fax 05 45 95 51 74  
infoenergie.caue16@wanadoo.fr - www.caue16.fr



MAIRIE DE SAINT-GROUX

Directeur de la publication : Gérard BOUCHAUD

Rédactrice en chef : Gaëlle SENNAVOINE

Rédacteurs(trices) : Gérard BOUCHAUD, Gaëlle SENNAVOINE, Sigrid FAURE, Martine SY, Maurice SY, Lucie DUBOURG, Christian FAURE.

Photos : la mairie

Imprimé par nos soins